## DÉPARTEMENT **DU NORD** ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE \_\_\_\_\_ COMMUNE DE MERVILLE DATE DE CONVOCATION 17 FEVRIER 2022 Nombre de Membres En Exercice 13

9

13

OBJET: 2022\_012DELIB

Présents

Votants

12. CENTRE SOCIAL. **CHANTIER JEUNES VOLONTAIRES POUR L'ÉTÉ** 2022. RENOUVELLEMENT.

## **EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. FRANCID: 059-265904003-20220224-15032022D12\_AB-DE

Envoyé en préfecture le 15/03/2022 Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-quatre février à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Madame Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, Eliane ROBBE M. Sébastien ROUSSELLE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Joël BACLET donnant procuration à M. Joël DUYCK, M. Régis DEVEY donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER, M. Marc BEZILLE donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT.

Absente:

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président expose le partenariat avec la Mission Locale et mis en place par délibération du conseil d'administration du 26 février 2019, le chantier jeunes volontaires a pour objectif de permettre à des jeunes en retrait, en rupture scolaire, ou en voie de désocialisation, de retrouver un rythme, en s'investissant dans un projet commun, et en étant aidés à retrouver un objectif.

Le chantier est organisé avec du travail le matin et des actions autour de l'insertion l'aprèsmidi.

Les jeunes ayant participé aux projets reçoivent à la fin une aide au permis de conduire ou BAFA sous forme de bon d'achat pour une valeur de 200 €.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise la reconduction de l'aide aux participants du chantier jeune pour l'été 2022 d'un montant de 200€.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Ont signé les Membres présents,

Pour extrait conforme, Le Maire.

Président du C.C.A.S.,

Joël DUYCK



## Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.